

[EN BREF]

► Le budget « forêt »

Le projet de loi de finances initiale 2011 a prévu de doter le ministère en charge de l'agriculture de 5,266 milliards d'euros, soit une hausse de 1,8% par rapport à 2010. Les crédits de paiement dédiés à la filière forêt-bois devraient atteindre 371 M € (7% du budget de ce ministère) soit une hausse de 10%. Ce budget « forêt » comporte une enveloppe de 84 M€ destinée au nettoyage et reboisement des parcelles touchées par Klaus en 2009. L'Etat doit aussi augmenter de 5 M€ sa participation au financement de l'ONF. Le sénateur Yann Gaillard s'est inquiété auprès de Bruno Le Maire de savoir si les aides à la desserte (4,7M€) et aux investissements sylvicoles (1,9M€) étaient à l'échelle des objectifs assignés par le président de la République à Urmatt. Le ministre a répondu que les dépenses consacrées aux dessertes et investissements forestiers seront augmentées de 20% grâce au cofinancement par le FEADER des aides des collectivités.

► Des forêts pour les hommes

2011 sera l'année internationale des forêts a décidé l'Organisation des Nations unies. Le programme français aura pour slogan : « Des forêts pour les hommes ». Le ministère en charge de l'Agriculture met en place un processus de labellisation des événements de promotion de la forêt et du bois afin d'apporter davantage de visibilité à toutes les initiatives suscitées à cette occasion. Les organisations de forestiers peuvent faire labelliser leurs projets d'évènements via l'espace Internet dédié à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/labellisation-foret2011/>

■ Préparer le futur contrat Etat-ONF Les premiers échanges

Les communes forestières réaffirment leur attachement au régime forestier et au service public rendu par l'Office national des forêts : c'est tout l'enjeu du prochain contrat d'objectifs Etat-ONF.

Une première réunion de travail entre les communes forestières et l'Office national des forêts s'est tenue le 5 janvier. La Commission nationale de la forêt communale avait décidé, en décembre, la constitution de ce groupe de travail dans le but d'examiner l'ensemble des questions relatives à la gestion des forêts communales : coût de gestion, présence des agents sur le terrain, modalités du partenariat. Un calendrier a été établi pour aborder les principaux sujets : bilan du contrat 2007-2011, détermination des orientations stratégiques et des objectifs, prise en compte des attentes des élus, évaluation des coûts. Des missions de terrain seront effectuées dans cinq agences pour mesurer de manière concrète la réalité du service rendu par l'Office et la confronter aux besoins exprimés par les élus, lesquels seront bien sûr associés à cette démarche.

Dans le rapport qu'il a remis au président de la République, Hervé Gaymard, président du Conseil d'administration de l'Office a exprimé le souhait que les communes forestières signent « formellement » le contrat.

La Fédération nationale des communes forestières s'engagera dans la mesure où la gestion forestière communale continuera à être assurée dans des conditions permettant une gestion durable du patrimoine forestier des communes à un coût financier supportable.

Le coût de la gestion des forêts communales

Parallèlement à ces premiers échanges, une rencontre a eu lieu le 6 janvier entre des inspecteurs généraux relevant des ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et du budget et une délégation de représentants des communes forestières conduite par Pierre Grandadam et Jacky Favret, vice-présidents de la Fédération. Les inspecteurs généraux ont pour mission d'étudier le mode de financement de la gestion des forêts communales. En clair, il s'agit de faire payer davantage les communes au travers d'une augmentation, selon des modalités à déterminer, des frais de garderie. Il leur est demandé d'identifier « les conditions d'acceptabilité de ces évolutions par les communes forestières ». Chacun jugera de la délicatesse du propos !

Au mois d'octobre, une rencontre avait déjà eu lieu avec Jean-Claude Monin, président de la Fédération. Ce dernier avait indiqué que, préalablement à une discussion sur le montant de la contribution des communes, il était indispensable de connaître le coût exact de la gestion de la forêt communale par l'Office National des Forêts.

Après étude des éléments de la comptabilité analytique fournis par l'ONF, il est possible aujourd'hui d'affirmer que le coût de la gestion de la forêt communale supporte des charges injustifiées. A minima, les comptes de la forêt communale sont équilibrés. En conséquence, la Fédération des communes forestières considère qu'il n'y a pas lieu d'alourdir les charges incombant aux communes. C'est ce qui a été réaffirmé lors de la réunion de travail avec les inspecteurs généraux.

Mais le but poursuivi et clairement exprimé consiste à augmenter la contribution des communes et à diminuer le versement effectué par l'Etat à l'ONF. Il faut rappeler que l'Etat et l'ONF ont réalisé, depuis 2002, - c'est-à-dire bien avant que soit inventée la Révision Générale des Politiques Publiques - des réductions de coût significatives ayant eu des conséquences directes sur la gestion des forêts communales.

Le personnel fonctionnaire a diminué de près de 2 000 agents (passant de 8 000 à 6 000). Cette diminution de plus de 20% s'est faite essentiellement au détriment de la gestion patrimoniale des forêts publiques, l'Office ayant souhaité au contraire renforcer son action dans le domaine concurrentiel, sujet sur lequel la Fédération sera certainement conduite à s'exprimer. Par ailleurs, le versement compensateur est demeuré stable en euros courants toujours depuis 2002, ce qui correspond à

[EN BREF]

► Bilan PEFC

Au 31 décembre, le système de certification de la gestion durable des forêts et des entreprises de la filière PEFC comptait 2 234 entreprises. Celles qui ont adopté une telle démarche se retrouvent notamment parmi les exploitants scieurs, les imprimeurs et les exploitants forestiers. Au 30 septembre dernier, la surface de forêts certifiées atteignant 5,261387 millions d'ha, dont 1,527 Mha pour les forêts des collectivités.

► AGENDA

° **Comité de pilotage bois énergie** : les communes forestières des Bouches du Rhône discutent des perspectives de cette filière – 18 janvier à la Barben

boisenergie13@communesforestieres.org

° **Assises de la forêt et du bois**

Cette journée organisée par l'interprofession franc-comtoise est ouverte à tous les acteurs de la filière. Le 2 février au parc des expositions à Besançon

adib@wanadoo.fr

° **Energies renouvelables : fantasmes et réalités**. Le syndicat des énergies renouvelables a donné ce titre à son congrès annuel. Le 1^{er} février – CNIT Paris la Défense

° **Rendez-vous forêts du Museum**

Le Muséum d'histoire naturelle proposera en 2011 de nombreux rendez-vous. Du 10 au 13 février, en partenariat avec le ministère de l'Ecologie, un spectacle, des projections de films, des débats avec des chercheurs sur le thème : forêts et chauves-souris.

2011

Nous souhaitons une année fructueuse aux propriétaires de forêts publiques, aux élus et acteurs du réseau des Communes forestières.

Cofor info est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières : 13, rue du général Bertrand 75007 Paris
Fax : 01 45 67 25 99 - Mèl : info@fncofor.fr

Cette lettre mensuelle est diffusée par courriel ou télécopie.

Directeur de publication : Jean-Claude Monin

Rédaction/mise en page : agence 45.presse

encore à une réduction des dépenses de l'ordre de 20%.

L'imposition autoritaire d'une augmentation de la contribution des communes forestières à la gestion des forêts communales ne serait pas sans conséquence et la Fédération serait amenée à prendre ses responsabilités. Il n'est certainement pas trop tôt pour que les maires des communes forestières alertent les parlementaires de leur département.

■ Les comités d'élaboration des PPRDF

France Forêts reste ferme sur leur composition

Les délégués régionaux de France Forêts se sont réunis à Paris le 12 janvier pour affirmer leur position quant à l'élaboration des PPRDF.

Cette réunion a permis de préciser le cadrage de l'élaboration des plans pluriannuels régionaux de développement forestier par France Forêts au niveau national. A l'unanimité des délégués présents, il a été établi que conformément à la circulaire relative à cette élaboration des PPRDF, le comité qui doit être réuni par le préfet de région est composé au maximum de 15 personnes. Il est constitué de représentants des propriétaires forestiers, des professionnels de la production forestière, des communes forestières, des organisations de producteurs, de l'Office national des forêts et des chambres régionales d'agriculture. Il est précisé dans la circulaire que ces catégories d'acteurs « sont représentées dans des proportions identiques ou sinon voisines ». Par ailleurs, le préfet associe les collectivités territoriales aux travaux. France Forêts a clairement établi que si les comités d'élaboration des PPRDF étaient ouverts à d'autres membres que les représentants des « six familles de forestiers », ceux-ci n'y participeraient pas.

Un bilan de l'avancée des travaux préparatoires à ces PPRDF a été réalisé au cours de la réunion. Les situations sont très contrastées selon les régions. Les délégués de France Forêts ont également réaffirmé les objectifs de ces PPRDF. Les comités devront proposer des stratégies et des actions nouvelles concrètes pour augmenter la mobilisation des bois sur des massifs qui auront été jugés prioritaires au préalable.

Une amélioration mesurée des ventes de bois en 2010

Les recettes de vente de bois des communes se sont élevées à 220 millions d'euros en 2010 (en progression de près de 30% par rapport à 2009). Toutefois, si le chiffre des ventes est comparable à celui de 2008, il est encore inférieur de près de 50 millions d'euros à celui obtenu en 2007.

Les volumes vendus atteignent 6,5 millions de m³ (en progression de 17% par rapport à 2009). Ce résultat global se situe dans la moyenne des « bonnes années » et efface la diminution des ventes constatée en 2008 et 2009.

Le prix unitaire moyen a atteint 33,6 euros par m³ en progression de 10,5% par rapport à 2009, loin des années 2008 et 2009 où ce prix s'est établi à 40 euros. La forte augmentation du cours des matières premières constatée ces derniers mois ne s'étend pas au bois. Tout au long de l'année, les communes forestières se sont efforcées de répondre à la demande des entreprises de la filière. Il est à noter qu'en 2010, la forêt publique dans son ensemble a commercialisé 12,7 millions de mètre cubes de bois.

Préparation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques

A l'issue de la concertation pour l'élaboration du Plan national d'adaptation aux changements climatiques, prévue par la loi dite Grenelle 1, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre en charge de l'écologie a annoncé que le Plan devait être présenté aux acteurs en mai 2011, avant une diffusion publique en juin. Cette stratégie nationale d'adaptation présentée en une vingtaine de fiches projets sera à application immédiate... Il restera à répartir les responsabilités et les rôles entre public et privé, l'Etat et les collectivités.

Bois énergie : une filière structurée en circuits courts en Paca

Plus de 120 acteurs de la filière bois se sont réunis à Sisteron (Alpes de Haute-Provence) les 13 et 14 décembre dernier pour faire le bilan du développement du bois énergie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, suivi d'un focus sur les Alpes. Le bois énergie est aujourd'hui une véritable filière de valorisation de produits des forêts locales, qui a participé à la création ou au maintien de 160 emplois. Les 150 chaufferies automatiques au bois actuellement en fonctionnement, dont la majorité sur le massif alpin (100 chaufferies), consomment annuellement près de 40 000 tonnes de bois, dont la moitié en plaquettes forestières locales.

Les projets de chaufferies en cours devraient permettre de doubler la consommation de bois à 3 ans, sans pour autant être dommageables à la forêt régionale puisque de récentes études ont révélé un potentiel de 650 000 tonnes de bois disponibles annuellement sur la région ! Ces rencontres étaient organisées par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui accompagnent les collectivités tout au long de leur projet de chaufferie.